

**délibération :**
D_2022_1_4

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 51

Votants : 58

Objet : CID-Demande de subvention anticipée sur la Maison des Promenades et la construction de huit logements pour personnes âgées

L'an deux mille vingt deux, le mardi 08 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 01 Février 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame GERMANN Céline, Monsieur LAGAN Thomas

Pouvoirs :

Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame BANOS Stéphanie
Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU Raphaël
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine

Absent(s) : Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Monsieur FORGET Michel, Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

Excusé(s) : Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Madame BUOT Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur MAURY Yannick, Madame RICHARD Gisèle, Madame CHARLES Sabine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu la délibération n° D_2021_2_3 en date du 02 mars 2021 autorisant Monsieur le Président à faire acte de candidature pour porter le Contrat Intercommunal de Développement (CID) ;

Vu la délibération n° D_2021_2_11 en date du 02 mars 2020 portant acquisition à l'euro symbolique de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine ;

Vu la délibération n°D_2021_7_8 en date du 28 septembre 2021 approuvant la réhabilitation de l'ancienne gare afin de la transformer en « Maison des promenades » et autorisant Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux ;

Vu la délibération n°4-02-07-19 en date du 02 juillet 2019 autorisant Monsieur le Président à signer la promesse de vente pour la réalisation de pavillons locatifs pour les personnes âgées de la Résidence de l'Etang Broda ;

Vu la délibération n°D_2021_6_12 en date du 30 juin 2021 approuvant le projet de construction de 8 logements pour personnes âgées et l'aménagement paysager et autorisant Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22 février 2021 ;

Considérant que le Contrat Intercommunal de Développement (CID) a ainsi été créé en 2015, permettant de financer les projets portés par les Intercommunalités, et les Communes de plus de 2 000 habitants sur des domaines variés allant de la santé, à l'enseignement, ou encore à l'aménagement d'espaces publics.

Considérant que ces contrats sont basés sur le projet de territoire de chaque EPCI à fiscalité propre destinés à accompagner les projets opérationnels au plus près des besoins locaux ;

Considérant que pour chacune des actions inscrites dans le contrat, la participation départementale peut représenter jusqu'à 40 % du coût de l'opération, études et frais de maîtrise d'œuvre compris ;

Considérant que la cession de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine a pour objet de réhabiliter le bâtiment existant afin de la transformer en « Maison des Promenades » ; que le coût total de cette opération d'aménagement est évalué à 700 000 € HT ; que l'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet serait le suivant : début des travaux fin 2021 _ d'ébut 2022 ;

Considérant que la promesse de vente a pour objet la construction de 8 logements pour personnes âgées et l'aménagement paysager ; que le coût total de cette opération d'aménagement est évalué à 1 600 000 € HT ; que l'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet serait le suivant : début des travaux septembre 2021 ;

Considérant l'état d'avancement de ces deux projets au stade APD des études de maîtrise d'œuvre ;

Il convient de faire une demande de versement anticipée concernant les deux projets dans le cadre du CID en cours de formalisation en lien avec les services du Département.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président à faire une demande de versement anticipée concernant les deux projets : Maison des Promenades et Construction de huit logements pour personnes âgées.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif l'exécution de la présente délibération.

Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le **18/02/2022**

ID : 077-200040251-20220208-D_2022_1_4-DE

Emis le 08/02/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 18/02/2022


Le président /
Roger DENORMANDIE
T e u -